

Maitriser les conditions d'octroi, de mise en œuvre et de suivi de la protection fonctionnelle dans la FP

Contexte

Les violences externes et internes commises à l'encontre des professionnels et personnels de santé sont source de dégradation de la qualité de la vie au travail et par contre coup nuisent à la qualité des soins due à nos concitoyens. Elles se trouvent également à l'intersection d'un double-enjeu : celui de la santé des soignants et celui de l'attractivité des métiers de la santé, mais aussi des autres métiers accomplis par les personnels non soignants. Le ministère de la santé et de la prévention a publié récemment une instruction sur la protection fonctionnelle dans la FPH. Les enjeux sont ainsi de permettre à tous les acteurs des ressources humaines de bien maitriser les conditions d'octroi et de mise en œuvre de cet important dispositif.

Objectifs

- Maîtrise du dispositif juridique par les personnes amenées à décider d'accorder la protection et à en faire application pendant la durée de protection ;
- Être en mesure de collaborer efficacement avec les différents intervenants : avocats, tribunaux, police-gendarmerie ; assurances ;
- Savoir adapter les actions à mettre en œuvre au regard d'une situation donnée ;
- Communiquer auprès des agents sur leur droit en matière de protection et leurs obligations lorsqu'elle est accordée.

Renseignements complémentaires

Contacts : Lucie HEIDERICH (l.heiderich@anhf.fr) - Manon JOUVE (m.jouvel@anhf.fr)

Programme

- Définition de la protection fonctionnelle (PF) ;
- Conditions pour accorder la protection fonctionnelle ;
- Les bases de l'organisation des juridictions administratives et judiciaires et de la procédure civile et pénale
- Les étapes de la procédure de demande de la PF et de suivi
- Rédaction de la convention d'honoraire
- L'adaptation des mesures prises au regard de situations concrètes (meures de protection à titre conservatoire)

ou préventive, protection dans le cas d'attaque atteinte réalisée, situation intéressant deux agents de l'établissement, etc.)

- Articulation avec d'autres dispositifs mis en place

Public

Directeurs, cadres supérieurs de santé, directeurs des soins, personnels administratifs RH,

Exercice

2026

Code de formation

ARH04

Nature

AFR

Organisé par

ANTIDOTE EXPERTISE

Durée

7 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences

Date et lieu

GROUPE 1

Le 20 mai 2026

ANFH Ramonville Saint-Agne (31)

GROUPE 2

Le 22 mai 2026

ANFH Montpellier (34)